

CONDUIRE AU QUÉBEC

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est la société d'État provinciale qui délivre les permis de conduire et les immatriculations des voitures. Notez qu'au Québec, il est obligatoire d'avoir une assurance automobile privée. La SAAQ n'assure pas les conducteurs.

Permis de conduire

Si vous détenez un permis de conduire valide provenant de l'extérieur du Québec, vous avez six mois suivant votre établissement au Québec pour l'échanger contre un permis québécois.

Prenez note que si votre permis de conduire provenant de l'extérieur du Québec vient à échéance avant la fin du délai de six mois, vous devez obtenir le permis de conduire du Québec avant son expiration.

Pour obtenir votre permis de conduire du Québec, vous devez prendre rendez-vous en visitant :



[Permis de conduire canadien ou étranger – SAAQ \(gouv.qc.ca\)](http://www.saaq.gouv.qc.ca)



Lors de votre rendez-vous, vous devrez fournir les **documents originaux suivants** :

- Permis de conduire d'une autre province ou d'un territoire du Canada ;
- Preuve de citoyenneté canadienne ou de droit de séjour au Québec ;
- Preuve de résidence au Québec ;
- Preuve que vous résidiez dans la province ou le territoire qui vous a délivré votre permis si vous l'avez obtenu depuis moins de 3 ans.
- Votre dossier de conduite pourrait vous être demandé.

Si vous avez un **permis de conduire délivré à l'étranger**, veuillez consulter ce lien pour vérifier si le pays de délivrance a une entente avec le Canada:  **Permis de conduire canadien ou étranger**

Si vous rencontrez un problème ou si vous avez des questions concernant votre permis, vous pouvez parler à un représentant de la SAAQ en téléphonant au numéro suivant :

 1 833 762-1502

Immatriculation

Pour obtenir votre plaque d'immatriculation du Québec, vous devrez d'abord faire inspecter votre véhicule chez un mandataire de la SAAQ pour obtenir un certificat de vérification mécanique conforme. Le seul centre de service au Saguenay se situe dans l'arrondissement de Chicoutimi :

Autolook inc.

162, rue des Routiers

Chicoutimi (Québec)

 418 696-1352

Vous devrez ensuite vous rendre dans un point de services de la SAAQ et présenter les documents suivants :

- Certificat d'immatriculation valide d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- Certificat de vérification mécanique;
- Carte d'identité avec photo.

Pour connaître le **point de services** le plus près de chez vous ou pour plus de détails concernant votre permis de conduire et l'immatriculation de votre véhicule, visitez le site Internet de la SAAQ :

 www.saaq.gouv.qc.ca

SAAQclic

Vous devez vous créer un compte en ligne pour effectuer toutes les futures demandes/transactions sur :

 [SAAQ Services en ligne](#)

Lors de la première connexion, toutes les étapes vous seront indiquées, en commençant par la création d'un compte auprès du *Service d'authentification gouvernementale*. Vous aurez besoin des numéros suivants :

- Numéro d'assurance maladie;
- Numéro d'assurance sociale;
- Numéro d'avis de cotisation;
- Numéro de référence du permis de conduire ou de la carte d'assurance maladie.

Vous recevrez par la suite un code secret par courriel ou par la poste dans un délai de 10 jours afin de confirmer votre identité.

Si vous utilisez déjà le Service d'authentification gouvernementale, vous pourrez vous connecter directement sur SAAQclic en utilisant votre identifiant.

Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir votre numéro d'avis de cotisation ou l'un des deux numéros de référence, vous pouvez demander à recevoir un identifiant sécurisé qui vous sera transmis par la poste. Lorsque vous l'aurez reçu, vous pourrez poursuivre la création de votre compte.

État des routes

Visitez le site Web de Québec 511 pour connaître l'état des réseaux routiers, les avertissements en vigueur, les travaux routiers, les haltes routières, etc.



<http://www.quebec511.info>

Pneus d'hiver

Les pneus d'hiver sont obligatoires du 1er décembre au 15 mars. Cependant, il est fortement recommandé de prolonger l'utilisation des pneus d'hiver en raison de présence de neige sur la chaussée de novembre à avril.

Sièges d'auto pour les enfants

Les sièges d'auto pour les enfants et les ceintures de sécurité sont obligatoires, pour en connaître davantage, veuillez consulter:



[Sièges d'auto pour les enfants](#)

NOUS CONTACTER :



418 677-7468



info@crfmbagotville.com



CRFM Bagotville MFRC



1775, rue Lucien Lecompte,
C.P. 280, Bât. 116
Alouette (Québec)
G0V 1A0

